



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E23835

VALABLE JUSQU'AU 16/12/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/01/1985
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 01/07/1985
200 000

Raison sociale : ANGER SARL
104 RUE DU CHÂTEAU D'EAU
76730 AVREMESNIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIEPPE 1985 B 62

Téléphone : 02 35 85 33 85
Portable : 06 67 39 10 98

Fax :

Siret : 333 466 472 00011

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 04120289

Site Internet : www.sarl-anger.fr
E-mail : contact@sarl-anger.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010511581804

Responsabilité légale :
DUJARDIN SAMUEL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010511581804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 17 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	15/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	22/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.